

By Mr. Roberts, a Member of the Queen's Privy Council,—Report of the Public Service Commission of Canada for the year ended December 31, 1976, pursuant to the Public Service Employment Act, section 45, chapter P-32, R.S.C., 1970. (English and French).—Sessional Paper No. 302-1/216.

By Mr. Roberts,—Report on Persons excluded from the operation of the Public Service Employment Act, for the year ended December 31, 1976, pursuant to section 45 of the Public Service Employment Act, chapter P-32, R.S.C., 1970. (English and French).—Sessional Paper No. 302-1/217.

---

At 6.00 o'clock p.m., the House adjourned until tomorrow at 2.00 o'clock p.m., pursuant to Standing Order 2 (1).

Canada, chapitre C-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 302-1/97).

Par M. Roberts, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Commission de la Fonction publique du Canada, pour l'année civile 1976, conformément à l'article 45 de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, chapitre P-32, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 302-1/216).

Par M. Roberts,—Rapport (en français et en anglais) sur les personnes soustraites à l'application de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, pour l'année civile 1976, conformément à l'article 45 de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, chapitre P-32, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 302-1/217).

---

A six heures du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.